

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le treize octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 08/10/2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 14 Présents : 12 Votants : 13

Présents :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Nicolas DESCHAMPS, Elsa MILVOY, Fabien PLAUD, Pascale MEYER, Isabelle COMTE, Benoit ARTAULT, Marie BOURGAIN, Philippe MAES.

Absents excusés : Ehouarn DE BONVILLER et Gaëlle PALMADE

Pouvoir : Ehouarn DE BONVILLER a donné pouvoir à Elsa MILVOY

Secrétaire de séance : Elsa MILVOY

N°34/2020 – Approbation pour le projet d'obtention du label « Aire Marine Educative » par les élèves de l'école Vert Marine

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que les élèves du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) de la classe de Mme DUBUISSON ont souhaité obtenir le label « Aire Marine Educative » qui est décerné tous les ans aux écoles qui s'engagent dans un processus de gestion participative du milieu marin,

Considérant que pour obtenir le label, ils doivent travailler sur 3 axes :

- « connaître la mer » : acquisition de connaissances sur le milieu marin
- « Vivre la mer » : rencontrer des professionnels de la mer et permettre la transmission des savoirs entre les générations
- « Gérer la mer » : proposer des mesures de gestion et organiser un suivi de la zone choisie

Considérant que pour demander le label, l'école doit proposer une baie ou une zone littorale maritime proche de l'école ; Identifier une personne qui assistera l'enseignante pour les activités réalisées dans ce cadre ; Mettre en place un conseil de la mer des enfants incluant si besoin divers acteurs de la mer pour discuter des actions à mettre en place ; Etablir un état écologique de référence de la zone choisie impliquant les enfants en collaboration avec des équipes de scientifiques et avoir reçu un avis favorable de la commune concernée

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité par un vote à main levée, par 13 voix pour :

- De donner un avis favorable à l'action engagée par les enfants de l'école Vert Marine pour obtenir le label « Aire Marine Educative »
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Guy DERBOIS